

# Marche Solidaire

LE MANS

JCI 63<sup>e</sup> Congrès de la Jeune Chambre Économique Française  
et Assemblée Générale de l'Association Française des Sénateurs

D'un simple geste  
faites bouger les lignes

Samedi 07 octobre 2017 à 9 h 00  
Allonnes



Programme  
en avant première  
des 72H :

#### MARCHES SOLIDAIRE

• du 30 sept. au 25 nov. • Boulevard Nature

#### VILLAGE DE LA SOLIDARITÉ

• le 23/24 novembre • Pl de la République

#### SOIRÉE DE LA SOLIDARITÉ

• le 23 novembre • Circuit Bugatti

#### CAFÉS CITOYENS

• le 25 novembre • dans vos communes

#### JOB COACHING

• le 24 novembre • Le Mans / La Sarthe

#### CIRCUIT ÉCONOMIQUE

• le 24 novembre • Le Mans / La Sarthe



Plus d'info sur : [www.agir-et-vous.com](http://www.agir-et-vous.com)

Structura



MAISON SERVICES



CRÉDIT AGRICOLE

CCI LE MANS SARTHE



LOUÉ

BTP CRA SARTHE



Europcar  
"moving your way"



In Extenso



# Règlement

♦ **Préambule** : A l'occasion du 63<sup>ème</sup> congrès de la Jeune Chambre Économique Française, il a été décidé de placer ce congrès sous le signe de la Solidarité. Avec l'aide de partenaires, la JCE organise des manifestations Solidaires dont vous pouvez trouver le programme sur le site [www.agir-et-vous.com](http://www.agir-et-vous.com)

♦ **Article 1** : Les marches Solidaires sont organisées par la Jeune Chambre Économique et par l'association sportive "CAP LE MANS", 41, rue de l'Éventail, 72000 LE MANS,

🚫 **Article 2** : Les épreuves sont ouvertes à tou(te)s, licencié(e)s ou non, débutant(e)s ou confirmé(e)s, de nationalité française ou étrangère, à condition d'avoir 18 ans au moins le jour de la marche.

## . Article 3 : Participation :

🕒 **Sargé lès Le Mans - départ à 9 h 00 le samedi**

🕒 **La Chapelle Saint Aubin - départ à 9 h 00 le samedi**

🕒 **Allonnes - départ à 9 heures le samedi**

🕒 **Coulaines - départ à 9 heures le samedi**

🕒 **Le Mans Port - départ à 9 heures le samedi**

🕒 **Le Mans Arche de la Nature - départ à 9 heures le samedi**

- La marche d'une distance de dix (10) km sur un parcours fléché se déroulera sur le boulevard Nature et sur les chemins communaux.

📍 **Article 4** : Le rassemblement des participant(e)s se fera 1/4 heure avant le départ.

📋 **Article 5 : Classement** - Il n'y a pas de classement. Il s'agit d'une marche Solidaire et chacun(e) effectue le parcours à son rythme dans le respect du code de la route tant lors de la traversée de voie de circulation que de la circulation sur les chemins et voies parcourues.

## 🏠 Article 6 : Services Généraux

🚑 **Service médical** :

**Secouristes** : Une équipe de secouristes sera présente sur le parcours.

📄 **Responsabilité civile** : Les organisateurs sont couverts par une police souscrite à cet effet.

🔗 **Responsabilité individuelle accident** : Les licencié(e)s bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participant(e)s de s'assurer personnellement.

## 📍 Article 7 : Point de ravitaillement

Un point de ravitaillement est installé à l'arrivée.

## 📄 Article 8 : Inscription

L'inscription est de 6 € pour les inscriptions en ligne et de 7 € pour les inscriptions sur place le jour de la marche € dont 5 euros remis aux associations soutenues pour cette manifestation.

Il est possible d'acheter un tee-shirt Solidaire au prix de 10 € dont 5 euros remis aux associations soutenues pour cette manifestation.

📄 **Article 9 : CNIL** – Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en indiquant vos nom, prénom et adresse.

📄 **Article 10 : Droit d'image** – J'autorise expressément les organisateurs ainsi que les ayants droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à l'épreuve et ce pour une durée illimitée.

📌 **Article 11** : Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la marche.

Tout engagement est ferme et définitif. Il implique l'acceptation complète du règlement et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Les participants sont sous leur propre et exclusive responsabilité. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant la marche. En cas de blessure ou d'indisponibilité, un participant pourra être remplacé après envoi du dossier d'inscription du remplaçant et après accord de l'organisation des marches.